



N'Djaména, le 27 août 2013

**Conférence de presse : Déversement de pétrole brut à Koudalwa**

**Déclaration Liminaire**

**Messieurs et Mesdames les journalistes,**

**Monsieur les représentants du réseau CPP's et GRAMPTC,**

**Mesdames et Messieurs,**

**Chers invités,**

Cette conférence s'inscrit à la suite de la mission de terrain qu'a effectué la CPPN du 20 au 22 août 2013 à Koudalwa.

Le projet pétrolier des rôniers et baobab mis en œuvre par la compagnie CNPCI est le plus grand projet après celui du bassin de Doba au Tchad. Il constitue pour le Gouvernement et la population du Tchad un outil de développement et une solution à la crise énergétique à laquelle fait face le pays.

Sa mise en œuvre a été un ouf de soulagement aussi bien pour le Gouvernement que pour la population et plus particulièrement la population locale.

Force est de constater que ce gigantesque projet ne s'est pas accompagné des dispositifs adéquats. Le contrat qui lie le Gouvernement à la compagnie chinoise n'est pas accessible au public.

L'Etude d'Impact Environnemental a été faite par un cabinet chinois en chinois et anglais donc pas accessible au public tchadien francophone et arabophone. Une version de cet EIE a été réalisée par un cabinet tchadien mais les recommandations de n'ont pas été mise en œuvre par la CNPCIC.

Aucun plan de déversement accidentel des hydrocarbures n'a été appliqué. Ni le personnel de la CNPCIC, ni les leaders paysans n'ont été formés dans le sens de la protection de l'environnement en cas de déversement.

Le présent déversement du pétrole brut dans la zone de baobab à Koudalwa reflète la réalité de terrain et ouvre la réflexion sur la protection de l'environnement, qui est si chère au Gouvernement et à la population tchadienne.

Face à cette situation prévisible et évitable qui s'est déroulée dans la zone de Koudalwa, la CPPN apprécie à juste valeur la décision du Gouvernement et :

- Féliciter le Gouvernement à travers le Ministre de l'Energie et du Pétrole de la décision salubre concernant l'audit environnemental suite à cet accident ;
- Appuyer les actions de protection de l'environnement en zone des industries extractives ;

Cependant, elle demande au Gouvernement de :

- Revoir les clauses contractuelles avec la compagnie CNPCIC et partant toutes les compagnies extractives exerçant au Tchad ;
- Evaluer à juste titre les dommages causés par ce déversement accidentel ;
- Exiger réparation auprès de la compagnie CNPCIC.

La CPPN demande aussi au Gouvernement d'exiger de la CNPCIC:

- Réparer et dégager tous les débris pétroliers sur le site de déversement au Rigue 199 ;
- Mettre sur pieds un plan de prévention de déversement accidentel des hydrocarbures dans toutes ses zones ;
- Former les populations locales des zones d'action sur les réponses en cas de déversement accidentel ;
- Payer les compensations communautaires à la zone de déversement ;

La CPPN appelle les Organisations de la Société Civile à :

- Assurer sans cesse le monitoring des activités des industries extractives sur le terrain ;
- Renforcer leur capacité en matière de suivi des impacts des industries extractives ;
- Faire un plaidoyer accru auprès du Gouvernement et des compagnies extractives pour une gestion saine et rationnelle des ressources naturelles ;

La CPPN demande à la population riveraine des zones d'exploitation d'être vigilante et de signaler les cas de non-conformité environnementale sur le terrain

Je vous remercie